

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS public est donné que le comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan, en direct de la page Facebook de la Ville de Carignan et webdiffusée en direct sur YouTube, le 4 juin 2025 à 18 h 30, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles*, sur les demandes ayant trait aux immeubles suivants :

1. Demande de démolition partielle 2025-019 – Lot 2 344 874 – 3005, rue du Portage;
2. Demande de démolition partielle 2025-043 – Lots 2 346 294 et 2 662 091 – 4125, rue Bourgelas;

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière, par courrier, à l'adresse suivante :

M^e Ève Poulin
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : info@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 20 mai 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan, l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville et l'avoir fait afficher devant les immeubles mentionnés ci-dessous le 20 mai 2025 :

1. 3005, rue du Portage; et
2. 4125, rue Bourgelas.

Donné à Carignan, ce 20 mai 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière